

CONTRIBUTION DU 28/11/2021 18:57

Envoyé par e-mail à : champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr

De : J.L Lagueyte

Bordeaux-Métropole

Bonjour,

je me présente:

1. Lagueyte, j'habite la commune de Mérignac donc consommateur d'eau sur la Métropole et je suis également propriétaire exploitant de parcelles forestière sur les communes de Saumos et Ste-Hélène Sud

Suite à l'intention de Bx-Métropole de vouloir puiser 10 millions de m³/an d'eau dans les sous sols de la Lande Médocaine vous comprendrez mon inquiétude face à ce vaste projet qui à mon sens est un danger pour l'environnement et plus particulièrement pour notre chère forêt.

Bx-Métropole certifie 10 millions de m³/an, nous sommes 900 000habitants, dans moins de 10ans nous auront passé le million, alors ou va t'on puiser le surplus nécessaire a alimenter les nouveaux arrivants ? nouveaux forages ? ça coute cher ! Alors pourquoi pas augmenter le débit à 15 millions voir plus au détriment de la forêt vivante qui est un puit à carbone.

Malgré les efforts que Bordeaux Métropole met en œuvre pour nous persuader que son projet ne mettra pas à mal ces 15 000ha de forêt concernés par l'exploitation de ce champ captant je reste dubitatif face aux explications donnée sur des bases de simulation (il y a toujours un fossé entre estimation et réalité) ce qu'il en ressort ce sont des réponses positives en faveur de Bx-Métropole, réponse qui ne mettrait pas en danger la forêt ???

Personnellement je ne suis pas expert en la matière, mais les analyses faite par M. Jean Peragallo me paraissent bien plus adéquate car basé sur des faits concrets et réels plutôt que des prévisions aléatoires qui peuvent varier en fonction du dérèglement du climat ou autres facteurs qui n'aurait pas été éventuellement prévu pour l'élaboration du modèle Phoneme (il peut toujours y avoir un manquement imprévu et involontaire qui peut entraîner une modification de l'analyse) donc pourquoi ne pas accepter le principe de précaution.

D'après l'analyse critique du calage du Modèle Phoneme de Michel Robert, il n'est absolument pas certain que la couche imperméable de l'éponte soit présente partout d'où peut-être une communication entre la nappe de surface (celle qui fait vivre notre forêt) et les nappes profondes, de plus cette éponte, ne risque t'elle pas de se fissurer avec l'abaissement du niveau des nappes profondes ? Si oui: ceci engendrera un abaissement significatif de la nappe de surface, surtout en fin d'été et d'automne, période ou la pluie tarde a venir et néfaste pour les arbres.

La remise à niveau des nappes de surface se fait en hiver et au printemps, mais avec le dérèglement les pluies qui auparavant tombées régulièrement pour infiltrer peu à peu le sol et remplissait les nappes, se sont transformées en gros abat d'eau qui n'ont plus le temps de s'infiltrer via la nappe de surface d'où un éventuel manque conjugué avec l'impact non négligeable du champs captant.

Et ceci n'est qu'un exemple de mes interrogations qui aurait voulu des réponses concrètes et non des réponses tiré de travaux issu de multiples données, travaux que je ne conteste pas du tout, mais qui personnellement ne me satisfont point car il y a toujours un POINT d'INTEROGATION sur leur fiabilité a 100% Je ne pense pas que Bx-Métropole veuille certifier par écrit qu'il n'y aura absolument pas d'impact sur la forêt, il y a toujours un doute !

De plus je pense que c'est plus pour un soucis de budget que Bx-Métropole a tendance à balayer d'un revers de main nos sollicitations pour l'étude d'autres solutions de substitution

je viens d'apprendre que Monsieur le Maire de Bordeaux vient de signer **la déclaration des droit de l'arbre**. Citation: l'arbre doit être considéré comme sujet de droit ... Bordeaux Métropole souhaite planter un million d'arbres dans les dix ans à venir et distribue 1800 arbres à destination des habitants mais ne se préoccupe pas du devenir de nos arbres, nous ne sommes pas allé les chercher à la mairie pour les planter, mais nous l'avons fait avec nos propre deniers et a priori les arbres de la forêt Médocaine n'a pas les même droit que ceux de la Métropole.

Alors pourquoi ne pas appliquer le principe de précaution au vu du manquement de réponses concrètes et certifiées

J.L.Lagueyte

